

Bruxelles, le 11 février 03

Circulaire 000468

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements
d'enseignement secondaire organisés ou
subventionnés par la Communauté française
Aux Chefs d'établissements de l'enseignement
secondaire organisé ou subventionné par la
Communauté française

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez certainement pu l'apprendre en lisant la presse de ce mardi 11 février, mon collègue Ministre de l'Enfance, recommande involontairement au 12-15 ans, à travers l'opération « cliquer futé » un site Internet (rigoler.com) qui s'avère être une fenêtre ouverte vers des sites pornographiques. Je vous demande bien évidemment de veiller à ce que ce site soit banni de toute recommandation à l'égard des élèves et profite de la présente pour vous demander de contrôler strictement l'usage qui peut être fait d'Internet dans le cadre d'un établissement scolaire et d'éveiller vos élèves au sens critique qu'il convient d'adopter face au Net.

Convaincu que vous partagez mes préoccupations et que vous mettez tout en œuvre pour préserver vos étudiants de telles dérives, je vous prie de me croire, Mesdames, Messieurs,

votre dévoué,

Pierre HAZETTE